

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 029 DU 25 MARS 2026 PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS
PROVINCIAUX AU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DES LOGEMENTS
SOCIAUX, DES TRANSPORTS ET DE L'EQUIPEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/027 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Équipement ;

Vu le Décret n°100/106 du 08 décembre 2025 portant Création, Organisation, Missions et Fonctionnement des Directions Provinciales au Ministère des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Équipement ;

Sur proposition du Ministre des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Équipement ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

- Directeur Provincial des Infrastructures, des Logements Sociaux et de l'Équipement de Buhumuza :
Monsieur Evariste KAMARI ;
- Directeur Provincial des Infrastructures, des Logements Sociaux et de l'Équipement de Bujumbura :
Ir. Félix NIFASHA ;
- Directeur Provincial des Infrastructures, des Logements Sociaux et de l'Équipement de Burunga :
Ir. Louis Marie de Monfort NIYONKOMEZI ;

- Directeur Provincial des Infrastructures, des Logements Sociaux et de l'Équipement de Butanyerera :
Ir. Lambert NTAKIRUTIMANA ;
- Directeur Provincial des Infrastructures, des Logements Sociaux et de l'Équipement de Gitega :
Ir. Georges HAVYARIMANA.

Article 2 : Sont nommés :

- Directeur Provincial des Transports de Buhumuza :
Monsieur Révérien NDUGI ;
- Directeur Provincial des Transports de Bujumbura :
Ir. Samuel NGENDABANYIKWA ;
- Directeur Provincial des Transports de Burunga :
Ir. Gad NTUNGWANAYO ;
- Directeur Provincial des Transports de Butanyerera :
Ir. Révérien NZIGAMASABO ;
- Directeur Provincial des Transports de Gitega :
Monsieur Angelus MUREKE.

Article 3 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Équipement est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 25 mars 2026

Evariste NDAYISHIMIYE. -

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DES INFRASTRUCTURES,
DES LOGEMENTS SOCIAUX, DES
TRANSPORTS ET DE L'EQUIPEMENT,



Damien NIYONKURU.

